

# RAEP MAJOR :

## LES MASQUES TOMBENT !

[secretariat.federation@ufap.fr](mailto:secretariat.federation@ufap.fr)

Pantin, le 14 Novembre 2024

Décidément ceux qui se gargarisaient encore il n'y a pas si longtemps sur leur capacité à négocier et à obtenir des avancées majeures pour les personnels devraient tourner sept fois leur langue dans leur bouche avant de parler et remercier leur copain Éric... Car « ***tout flatteur vit aux dépens de celui qui l'écoute*** » !

Après les annonces en fanfare du « **FO - passage automatique** » de Brigadier-Chef au grade de Major encadrement, **voilà maintenant la déception des ex Premiers Surveillants, en prenant connaissance de la liste des admissibles à l'oral pour l'exa pro 2024 de Major encadrement.**

### **L'UFAP UNSa Justice partage la déception et l'incompréhension des agents...**

Même si **L'UFAP UNSa Justice** tient à féliciter les collègues admissibles, il n'en reste pas moins que ce premier RAEP de Major encadrement laisse un goût amer tellement il sème la division...

En effet, le DAP avait assuré que les « exa pro » seraient une simple formalité administrative et son **syndicat accompagnateur FO** promettait **après coup, un passage automatique via un RAEP, en prenant en compte selon leurs propos : « le critère principal de notation du jury : l'expérience acquise ; c'est-à-dire, l'ancienneté dans le grade de Premier Surveillant ! »**

**FO Justice a menti !... Même répété plusieurs fois un mensonge ne fait pas une vérité !**

En dépit d'une réforme statutaire devant changer le métier tout en faisant évoluer de manière significative la carrière des agents, la reconnaissance tant annoncée est loin d'être au rendez-vous !

Si les promesses n'engagent que ceux qui les croient. La méthode comme le fond restent particulièrement dégueulasses !

**Finalement, comme nous l'avions évoqué lors du passage du texte au CSA M, les règles des examens et concours s'appliquent et le jury est donc souverain dans ces décisions...**

### **Exit l'automatisme et la prise en compte de l'ancienneté !**

Une fois de plus, après la perte de l'ICP majorée, les gradés historiques feront les frais des promesses non tenues par des marchands de sable, plus beaux parleurs que fins négociateurs ...

*Le doute n'est plus permis : la promotion, par examens professionnels liés à la réforme de 2023, met en concurrence, **pire encore, elle oppose les personnels entre eux.** Car contrairement à ce qui a été dit à maintes et maintes reprises, il ne suffit pas uniquement de se présenter aux épreuves pour être reçu... Le nombre des déçus de la réforme sera, pour le coup, beaucoup plus important que celui des promus !*

Que peut-on dire des pratiques de ces experts qui demandent soudainement à leurs représentants locaux de recueillir les dates de promotion au grade de Premier Surveillant des agents figurant sur la liste des admissibles ? Leur réaction ne saurait cacher leur mensonge... Cela n'offrira en aucun cas la possibilité à tous les autres dont les dossiers n'ont pas été retenus de se présenter à l'oral, malgré une ancienneté dans ce grade parfois supérieure à 20 ans !

**Pourtant, un tout autre choix aurait pu être fait : les propositions de L'UFAP UNSa Justice et du bloc syndical, pour le CEA notamment, offraient un déroulé de carrière linéaire et dynamique sur deux grades, permettant à TOUS les personnels d'atteindre les échelons sommitaux 560 et 610 selon leur grade !! Ce qui aurait évité la division par la sélection créée par cette réforme au sein du personnel !**

**Les Secrétaires Généraux de L'UFAP UNSa Justice**